

**Vous avez des questions ?**

**L'Association  
française de l'éclairage  
vous apporte  
des réponses**

## FICHE 15

Ce document a été rédigé par  
l'AFE. Pour obtenir le cahier de  
fiches complet ou la version  
imprimable de cette fiche :  
[afe@afe-eclairage.fr](mailto:afe@afe-eclairage.fr)



# Éclairage public et (in)sécurité : y-a-t-il un véritable lien ?

Les travaux scientifiques cités parlent « d'amélioration de l'éclairage public ». Attention : amélioration de l'éclairage public ne veut pas dire augmentation de l'intensité lumineuse ni du nombre de points lumineux !

Cette fiche est une synthèse. Elle prend donc quelques raccourcis. Retrouvez la fiche complète sur notre site

[www.afe-eclairage.fr](http://www.afe-eclairage.fr)

Afin d'analyser l'influence de l'éclairage public, qu'elle soit positive, négative ou nulle, sur l'insécurité, il convient de rappeler que cette notion recouvre :

### Le lien entre éclairage et criminalité / délinquance.

Cela regroupe aussi bien les effets directs et indirects de l'éclairage, sur l'insécurité « réelle » et le sentiment d'insécurité, souvent relégué à une notion secondaire :

- Effets directs immédiats sur les caractéristiques de l'environnement nocturne et la criminalité (des phases de décision à la phase de fuite) mais aussi sur les victimes et les délinquants (prévention situationnelle).
- Effets indirects sur les processus sociaux.

**Le lien entre éclairage public et sécurité des déplacements pour toutes les catégories d'utilisateurs de voies publiques : piétons, cyclistes, véhicules...<sup>5</sup>**

### Il y a moins de crimes lorsqu'il n'y a pas d'éclairage public

**Faux.** Il n'y a aucune statistique universelle à ce sujet. Toutefois, plusieurs exemples montrent que l'absence d'éclairage induit des résultats différents en fonction de la nature de la commune ainsi que du type de délit. Une étude, publiée en 2008, analyse les

13 enquêtes américaines et britanniques dont la méthodologie et les résultats permettaient une comparaison. Sur les 13, 8 d'entre elles constatent un effet positif de l'éclairage sur la réduction de la violence.

**Illustrations :** en mars 1996, un sabotage de l'éclairage public à Reims a conduit à une forte augmentation des délits. En revanche, des communes assurent que l'extinction partielle nocturne n'a pas engendré plus de délits. Cela n'a pas été vrai pour la ville de Gerzat (Auvergne) qui a expérimenté l'extinction pendant plus d'un an. Une « augmentation du nombre de cambriolages et de dégradations publiques et privées » a été constatée suite à l'extinction partielle.<sup>1</sup>

Si les données françaises sont pauvres à ce sujet, les études anglaises et américaines sont plus nombreuses. Une hausse de 7 % des crimes dans les zones où l'éclairage était coupé a été constatée à Chicago.<sup>2</sup>

Chez nos voisins, la commune d'Anderlecht a récemment fait l'actualité des médias belges. Des délinquants y saccagent l'éclairage public afin de pouvoir exercer leurs activités illégales « en toute tranquillité », sans visibilité ni caméras de surveillance.<sup>3</sup>

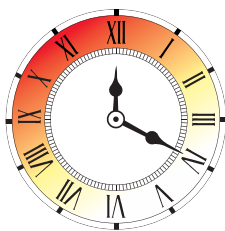
### Les crimes sont majoritairement commis de jour

**Faux,** il s'agit d'une approximation. La réalité est bien plus complexe. Si l'argument des 80 % de cambriolages ayant lieu le jour est souvent avancé (données confirmées par les statistiques de l'ONDRP : 80 % le jour et 20 % la nuit), ce chiffre n'est valable que pour les particuliers. À l'inverse, 80 % des locaux professionnels (44 % des cambriolages selon les statistiques de 2010), commerces et zones industrielles sont cambriolés de nuit.

Les statistiques temporelles des délits et crimes sont rares en France, mais plusieurs études ont démontré une fluctuation horaire des délits à l'échelle nationale.

Progression des faits à partir de 8 h - Pic entre 22 h et 23 h et entre minuit et 1 h - Progressive diminution jusqu'à 7 h

**Mais cela est variable en fonction des délits et de la saison !** En hiver, le pic d'incidents se situe avant 22 h et l'« accalmie matinale » à 10 h. Pour les atteintes aux personnes : la « période sensible » se situe entre 18 heures et 6 heures avec un plus grand nombre d'incidents entre 22 h et 2 h (avec 2 pics entre 18 et 19 h (retour du travail) et entre 23 h et minuit selon une étude menée entre 2005 et 2007.<sup>4</sup>



## L'éclairage est plus utile aux auteurs de crimes et délits qu'aux habitants

**Faux.** En matière de prévention des délits, et notamment pour les agressions physiques, l'éclairage est un outil de prévention afin de repérer et d'alerter, et notamment pour les victimes. Certains argumentent que sans éclairage, les cambrioleurs seront plus facilement repérables avec une lampe torche et que l'obscurité les empêcherait de fuir. Cela est faux. La quasi-totalité des cambriolages ne sont pas faits par opportunité mais par repérage (entrée et de fuite compris). L'obscurité leur facilite donc la tâche, tandis que l'éclairage permet de repérer les groupes, stationnements et déplacements suspects. D'autant plus que les policiers qui patrouillent sans éclairage doivent se munir de lampes torches, ce qui les rend plus facilement repérables. Enfin l'éclairage permet aux forces de police et de secours de dresser un état des lieux de la situation et du danger plus rapidement lorsqu'ils arrivent sur place.

## Qu'en pense la police ?

Si les forces de police françaises ne se sont pas exprimées à ce sujet, leurs homologues américains et anglais ont pris des positions publiques. C'est le cas par exemple du College of Policing (fédération de policiers anglais) qui a étudié tous les travaux publiés et rendu un avis public sur le lien réel entre éclairage et sécurité.

## ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ DES DEPLACEMENTS

87 % des Français pensent que l'éclairage est un facteur de sécurité la nuit sur les routes départementales et communales. Deux catégories de populations sont particulièrement concernées par le sujet de l'éclairage et de la sécurité : les piétons et les cyclistes.

# Monsieur le Maire,

**Un éclairage public maîtrisé peut vous permettre d'assurer la sécurité de vos administrés.**

L'AFE rappelle à nouveau qu'amélioration de l'éclairage ne veut pas dire augmentation de l'intensité lumineuse ni du nombre de points lumineux. Un éclairage maîtrisé, où et quand il faut, est garant de la sécurité « réelle » et du sentiment de sécurité des habitants de votre ville. Une solution « en kit » et universelle d'éclairage n'existe pas. Dans certaines zones, l'extinction partielle de l'éclairage ne pose pas de problèmes. Mais dans d'autres zones, hormis la rupture du service public qu'est l'éclairage, l'absence d'éclairage favorise l'insécurité réelle et le sentiment d'insécurité.

## Sécurité des piétons

L'éclairage public contribue à assurer un cheminement et une visibilité suffisante aux piétons. L'angle d'éclairage des phares de voiture ne permet pas aux automobilistes de détecter les piétons à temps dans la plupart des configurations des passages piétons en France. C'est pourquoi, chaque année au passage à l'heure d'hiver, la Sécurité Routière lance une campagne de sensibilisation pour la protection des piétons. L'Observatoire interministériel de la sécurité routière (ONISR) souligne que la période allant de novembre à janvier s'illustre par une vingtaine de décès supplémentaires par mois chez les piétons.

## Seules les personnes âgées sont concernées

**Faux.** Souvent entendu : l'argument des personnes âgées ne sortant pas le soir, il n'y a donc aucun problème à éteindre l'éclairage public. C'est un argument réducteur, qui ne tient pas compte des besoins en termes de vision pour toute la population. Selon le corps ophtalmologique, et pour toute la population, quand la lumière faiblit, l'acuité visuelle diminue de 1 à 3 dixièmes, et le champ visuel est rétréci. De plus, le contraste n'est plus perçu. Il est donc plus difficile de localiser et d'anticiper les obstacles. Certaines catégories de population connaissent plus de difficultés avec la vision nocturne. A partir de 50 ans, la quasi-totalité de la population présente une baisse des capacités visuelles. Des déficiences visuelles peuvent également gêner et aggraver les difficultés en vision nocturne telles que la presbytie et la myopie.

## Le sentiment d'insécurité

Si 87 % des Français se disent favorables à l'extinction de nuit des bureaux inoccupés, il n'en va pas de même pour la rupture du service public la nuit : **90 % des Français déclarent que l'éclairage public est un « enjeu central de sécurité »**. Il est indéniable que la coupure partielle de l'éclairage augmente le sentiment d'insécurité des administrés. Si toutes les études s'accordent pour dire que sentiment de sécurité et sécurité « réelle » ne sont pas liés, il n'en reste pas moins que le sentiment d'insécurité est une des variables de la politique nationale de sécurité et de la politique locale d'une commune.

1 Journal d'information de la ville de Gerzat - juin 2014

2 Analyse menée sur la ville de Chicago et commandée par le Département des Transports de Chicago

3 « Anderlecht a peur : des gangs sabotent l'éclairage public pour voler, dealer, brûler... » - RTL.Be - 10 novembre 2014

4 Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice portant sur les atteintes volontaires à l'intégrité physique »)

5 Étude HEC - janvier 2014 - Syndicat de l'éclairage